



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 27 Mars 2019

République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2019

Nombre de conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Procurations
29	19	21	02

Vote	
A l'unanimité	Pour : 21
	Contre : 00
	Abstention : 00

L'an 2019, le 27 Mars à 09:00, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la **SALLE DES DELIBERATIONS**, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE**, Maire, pour la tenue de sa 2^{ème} session ordinaire de l'année. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 21 Mars 2019.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22 Mars 2019.

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE (Maire) – M. Claude MAGLOIRE (1^{er} Adjoint) – Mme Josette OTTO AZINCOURT (2^{ème} Adjointe) – M. Renaud RENIER (3^{ème} adjoint) – Mme Dany MARCIN PLANTIER (4^{ème} Adjointe) – M. Justin RUPAIRE (5^{ème} Adjoint) – Mme Gilberte EUGENIE (6^{ème} Adjointe) – M. Philippe RENIER (7^{ème} Adjoint) – Mme Achille Germaine HATILIP ROCH (8^{ème} Adjointe) – M. Léonard Edwige BARTHEL – M. Claude JERSIER – Mme Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE (Arrivée à 9h15) – M. Louis LAROCHELLE – M. Michel CHAIBRIANT – Mme Louisiane DEGLAS – Mme Marie-Agnès SAINT-VAL – Mme Christelle GILLES – Mme Justina FAVORINUS – M. José JULAN (19)

REPRÉSENTÉS : M. Jean-Philippe NOËL (ayant donné procuration à M. Louis LAROCHELLE) – Mme Laurence LAROCHELLE (ayant donné procuration à Madame Dany MARCIN) (02)

ABSENTS : Mme Ninette SAINTE-LUCE – Mme Lucie LAROCHELLE – M. François EDAU – Mme Annick BARTHEL – M. Jean-Luc LIBER – Mme Chantal MACHARES – M. Jimmy FAUSTA – Mme Laurence CHRISTOPHE (08)

Convocation du Conseil Municipal en date du :

21 MARS 2019

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

-de sa réception en PREFECTURE DE BASSE-TERRE le :

26 AVR. 2019

-et de sa publication le :

29 AVR. 2019

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Madame Marie-Agnès SAINT-VAL a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D_20190327_01 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2018

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 ;
- Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2018 de la commune de Trois-Rivières dressé par Madame la Trésorière Municipale, dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

.../...





Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 27 Mars 2019

.../...

	Investissement	Fonctionnement	Total
Réalisations Recettes	1 506 825,20	10 783 363,18	12 290 188,38
Réalisations Dépenses	2 136 863,74	10 084 698,27	12 221 562,01
Résultat d'exécution 2018	- 630 038,54	698 664,91	68 626,37
Résultat reporté	98 582,80	692 102,64	790 685,44
Part affectée à l'investissement		485 969,15	485 969,15
Résultat de Clôture	- 531 455,74	904 798,40	373 342,66

- **Considérant** l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif et celles du Compte de Gestion pour les réalisations des dépenses et des recettes communales sur l'exercice 2018 ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité,

Article 1

D'Approuver le Compte de Gestion de la Commune de Trois-Rivières établi pour l'exercice 2018 par Madame la Trésorière Municipale.

Article 2

Monsieur le Maire et le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,*
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre*



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Président de séance,

Jean-Louis FRANCISQUE